

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015**

Heure : 20 H 30  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 16/11/2015  
Date d'affichage : 01/12/2015

Présents : M. Marc LERUSE, Maire ; Mmes Jocelyne DELALLEAU, Frédérique METRO, MM. Jean STEFUNKO, Daniel JORDAT, Thierry SPAHN, Adjoint ; Mmes Gwenaëlle BRIMMEL, Françoise VERGNORY, Muriel GUELPA, Joëlle PAQUERIAUD, Stéphanie PEPIN, Pascale GUILLOTEAU, Marie-Madeleine FONTANEAU ; MM. Marc ROBIN, Michel HABERT, Vincent STOOP, Ludovic MAINCENT, Wenceslas LOPEZ

Absent excusé : M. Christophe NAUGUET.

M. Vincent STOOP est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 15/10/2015
- 2) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015
- 3) Convention BAN 2015/2016 avec la commune de Pont-sur-Yonne
- 4) Travaux d'extension de réseaux chemin du Liverneau : convention avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)
- 5) Choix du prestataire pour la fourniture d'électricité des sites > 36 kVA
- 6) Contrat d'assurance des risques statutaires
- 7) Plan Local d'Urbanisme : accord entre la commune et la CCYN
- 8) Urbanisme : délégation de signature au service d'instruction de la CCYN pour le traitement des demandes de pièces complémentaires des dossiers d'urbanisme
- 9) Situation financière du SIVOM Nord Sénonais
- 10) Attribution d'une prime à l'agent technique en CUI
- 11) Championnats de France des élus 2016
- 12) Informations et questions diverses

**1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2015**

Achat de deux défibrillateurs : des électrodes pédiatriques ont été commandées en supplément.

Collectif Stop-TAFTA du Sénonais: M. le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de décembre.

Rénovation des courts de tennis : la réception des travaux aura lieu le 26 novembre 2015.

Travaux rue des Salles : suite à un problème de dimension des fourreaux, les barrières seront reprises complètement par l'entreprise COLAS.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015

La commission des finances s'est réunie le 10 novembre dernier, pour débattre des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2015.

M. le Maire présente les propositions de la commission : voir tableau en annexe.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de la commission à l'unanimité.

M. le Maire fait part d'une autre demande de subvention émanant d'une nouvelle association de parents d'élèves du collège. Cette demande sera étudiée en même temps que l'attribution des subventions pour 2016.

## 3) Convention BAN 2015/2016 avec la commune de Pont-sur-Yonne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, les écoles maternelle et primaire iront au Bassin d'apprentissage de Natation à Pont sur Yonne.

Pour l'année scolaire 2015-2016 les tarifs sont les suivants :

- 23,80 € le créneau de 40 minutes et 35,70 € le créneau d'une heure (*comme l'année scolaire précédente*).

- 1,33 € de participation aux frais de fonctionnement du bassin par élève (*comme l'année scolaire précédente*).

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la commune de Pont sur Yonne.

## 4) Travaux d'extension de réseaux chemin du Liverneau : convention avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une extension de réseaux Chemin du Liverneau suite au dépôt d'une déclaration préalable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les travaux proposés par le SDEY et leur financement suivant le tableau ci-après (montant estimatif) :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66%HT	SDEY 34% HT
BT	12 357,43 €	10 297,86 €	2 059,57 €	6 796,59 €	3 501,27 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part Commune 70%TTC	SDEY 30% TTC
RT	3 054,64 €	2 545,53 €	509,11 €	2 138,25 €	916,39 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part Commune 50%TTC	SDEY 50% TTC
FIBRE	1 387,18 €	1 155,98 €	231,20 €	693,59 €	693,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 799,25 €</b>	<b>13 999,37 €</b>	<b>2 799,88 €</b>	<b>9 628,43 €</b>	<b>5 111,25 €</b>

- Charge le Maire de signer tous documents afférents à cette opération, en particulier la convention financière avec le SDEY
- Dit que les crédits seront inscrits au budget

M. le Maire informe par ailleurs qu'il est toujours en attente du chiffrage du SDEY concernant l'enfouissement des réseaux rues Croix St-Vincent et Division Leclerc. Le SDEY a justifié ce retard par un problème de maître d'œuvre.

#### **5) Choix du prestataire pour la fourniture d'électricité des sites > 36 kVA**

M. le Maire rappelle que les contrats de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente d'une puissance supérieure à 36 kVA prennent fin automatiquement le 31 décembre 2015.

Il expose au Conseil Municipal qu'une consultation a donc été lancée pour les 3 sites communaux concernés, à savoir la station de traitement des pesticides, la salle des fêtes et le restaurant scolaire ; deux entreprises ont répondu : EDF Collectivités et Total Energie Gaz. M. le Maire présente les deux propositions.

Total Energie Gaz est le moins-disant sur la part consommation, sa proposition annuelle étant inférieure d'environ 700 € à celle d'EDF Collectivités ; la part acheminement est quant à elle strictement identique pour les deux concurrents. M. le Maire propose donc au conseil municipal de retenir Total Energie Gaz.

Mme GUELPA pense qu'il est préférable de retenir EDF, dont l'actionnaire principal est l'Etat, au détriment de Total dont les actionnaires sont privés. M. le Maire répond que cet argument ne peut être retenu comme critère de choix.

Plusieurs conseillers craignent que le service rendu par Total soit de moindre qualité qu'avec EDF, le fournisseur historique.

M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 2 voix contre (Mmes GUELPA et BRIMMEL) et 2 abstentions :

- retient la proposition de TOTAL ENERGIE GAZ pour la fourniture d'électricité des 3 sites d'une puissance supérieure à 36 kVA (station de traitement des pesticides, salle des fêtes et restaurant scolaire) selon les conditions suivantes
  - montant total annuel : 7 169,89 € HT
  - part acheminement à titre indicatif : 8 193,85 €HT
  - durée du contrat : 3 ans, à compter du 01/01/2016
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat

#### **6) Contrat d'assurance des risques statutaires**

M. le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 19/02/2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

M. le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune le résultat de cette consultation : l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par CNP/SOFCAP, qui est également notre prestataire actuel.

M. le Maire précise qu'il a parallèlement consulté GROUPAMA qui lui a indiqué ne pas être en mesure de proposer une offre plus avantageuse que CNP/SOFCAP.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

### **Décide**

- **Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition de **CNP/SOFCAP** :
  - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2016)
  - Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.  
Risques garantis : Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité-Paternité-Adoption  
Conditions : **6,46%** (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)
  - Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Non-Titulaires  
Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire  
Conditions : **1,03%** (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)
- **Article 2** : Reversement des frais de gestion du CDG  
Conditions : cotisation forfaitaire annuelle de 0,15% de la masse salariale de la collectivité pour le CDG
- **Article 3** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

## **7) Plan Local d'Urbanisme : accord entre la commune et la CCYN (Communauté de Communes Yonne Nord)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 qui modifie certains éléments de compétences exercées par les EPCI en matière de documents d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-1 qui dispose qu'un EPCI compétent en matière de documents d'urbanisme peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme engagée avant la date du transfert de cette compétence et que l'EPCI est alors substitué de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2015 proposant la prise de compétence « élaboration, modification et révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2015/0423 du 15 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord pour y adjoindre « élaboration, modification et révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »,

Vu la délibération du conseil municipal du 15/02/2011 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- demande à la CCYN de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU de Villeblevin en application de l'article L.123-1-IIbis du Code de l'urbanisme

M SPAHN rappelle que le Conseil Municipal avait accepté le 19 juin 2015 le transfert de compétence en matière de PLU au profit de la communauté de communes Yonne Nord. Il avait approuvé ce même jour les termes de la charte présentée par la CCYN pour l'élaboration d'un PLUI (PLU intercommunal). Les éléments d'étude ayant servi à l'élaboration du PLU communal, fruit du travail des élus communaux, seront versés au dossier du PLU intercommunal.

## **8) Urbanisme : délégation de signature au service d'instruction de la CCYN pour le traitement des demandes de pièces complémentaires des dossiers d'urbanisme**

M. le Maire informe qu'il va prendre un arrêté de délégation de signature au profit du chef du service urbanisme de la CCYN par souci de simplification administrative.

Cette mesure est devenue nécessaire pour éviter des échanges de courriers inutiles et répétitifs entre la commune et la CCYN.

Cette délégation de signature concerne uniquement les demandes de pièces complémentaires, les notifications au pétitionnaire informant d'une modification du délai de droit commun, les courriers nécessaires à la consultation de services extérieurs.

D'autre part, M. SPAHN précise que, du fait du transfert de compétence précédemment évoqué, c'est le Président de la CCYN qui est maintenant titulaire du droit de préemption sur l'ensemble de la communauté de communes ; c'est donc maintenant lui qui signe les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), même s'il sollicite au préalable l'avis du Maire de la commune.

## **9) Situation financière du SIVOM Nord Sénonais**

M. le Maire expose que le SIVOM du Nord Sénonais rencontre actuellement des problèmes de trésorerie, dus notamment à des problèmes de gestion de l'option voirie. Le comité syndical a donc pris la décision suivante : les communes membres qui sont adhérentes à l'option voirie verseront au SIVOM une avance sur consommation de 2,50 € par habitant, ce qui représente pour Villeblevin un montant de **4 647,50 €**.

Cette avance sera ensuite déduite des prochains travaux facturés par le Syndicat.

M. STEFUNKO avance plusieurs explications à ces problèmes financiers : retrait de la commune de Villethierry, dépenses imprévues suite à un vol, travaux prévus non exécutés, absence de comptabilité analytique...

M. MAINCENT demande quelles sont les mesures concrètes prises par le SIVOM pour remédier à cette situation et si un plan d'action est établi pour les années à venir.

M. STEFUNKO répond qu'une réunion du comité Syndical le 8 décembre prochain devrait apporter toutes les précisions nécessaires.

Mme GUELPA s'étonne que M. le Maire parle du SIVOM comme d'une entité extra-communale qui a des problèmes de gestion. En effet, elle rappelle que le Président du SIVOM est M. MARREC (Maire de Saint-Agnan) qui a trois vice-présidents : M. Dominique BOURREAU, M. Marc LERUSE, Mme Denise BROSSERON. Lorsqu'on parle de « mauvaise gestion », tous les élus sont responsables, les conseillers, et le Président comme les vice-présidents.

## **10) Attribution d'une prime à l'agent technique en CUI**

M. le Maire informe que M. Christophe DEGARDIN est employé aux services techniques en contrat CUI-CAE depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il s'agit d'un contrat de droit privé qui ne permet pas à M. DEGARDIN de bénéficier du régime indemnitaire des agents fonctionnaires ou non titulaires de droit public.

Considérant que M. Christophe DEGARDIN donne entière satisfaction dans son travail, M. le Maire propose de lui verser une prime forfaitaire brute de : **360,00 €** au titre de l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve cette proposition**
- **Autorise M. le Maire à mandater cette somme sur le traitement de décembre 2015**

## **11) Championnats de France des élus 2016**

M. le Maire indique que le 16 Avril 2016 auront lieu à Villemanoche les championnats de France des élus de course à pied et de VTT ainsi que les 1ers Trophées Nationaux des jeunes élus.

Des élus de l'ensemble du pays participeront à ces compétitions, trois élus du conseil municipal de Villeblevin souhaitent s'inscrire.

Cette manifestation représente un coût et le comité d'organisation sollicite une aide de la part des communes.

M. le Maire propose de donner des coupes ; cette proposition est approuvée par tous les conseillers.

## **12) Informations et questions diverses**

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : le Préfet de l'Yonne sollicite l'avis des communes sur le projet de SDCI révisé. M. le Maire distribue les documents aux conseillers, et les informe que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu le 14 décembre. Il fait part de ses inquiétudes quant au transfert des compétences eau et assainissement au profit des Communautés de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Rénovation de la salle d'évolution de l'école primaire : le montant du devis de l'architecte pour l'élaboration du projet est de 4580 €.

- Projet de logements Mon Logis : la signature des actes de vente de l'ancienne épicerie et de la « Maison Loiseau » est prévue le 4 décembre prochain. Mon logis va faire établir des états des lieux par constat d'huissier chez tous les riverains qui sont susceptibles d'être impactés par les travaux à venir. M. le Maire souhaite également organiser une réunion avec les riverains, dès que Mon Logis lui aura fourni les plans définitifs des bâtiments. Mon logis a également demandé que la commune s'engage par écrit à signer un bail de location pour le local commercial qui lui sera réservé au rez-de-chaussée rue de Champfleury. Le montant du loyer exigé est 1397 € TTC (10,20 € TTC du m<sup>2</sup> pour une surface de 136,97 m<sup>2</sup>).

- Voirie : M. le Maire a reçu le diagnostic des travaux de voirie communale commandé à la société ECMO ; cette étude estime le montant des travaux à réaliser à 1 029 255 € HT sur 5 ans. Ce document est consultable en mairie.

### **M. STEFUNKO**

- se réjouit du bon déroulement du repas des aînés et remercie Mme METRO pour l'organisation de cette journée.

- informe que les agents communaux ont réalisé deux boîtes aux lettres pour que les enfants déposent leurs courriers au Père Noël ; une boîte confectionnée par les agents est terminée, la deuxième préparée sous forme de puzzle est mise à disposition des NAP afin que les enfants la construisent comme suite à la demande de Mme BRIMMEL. Mme BRIMMEL remercie le service technique et tient à préciser qu'elle n'a absolument pas sollicité la présence d'un agent technique pour aider les enfants pendant les NAP.

- signale l'incendie d'une maison rue de la Montagne dans la nuit de mardi à mercredi. Une famille de 5 personnes est en cours de relogement. M. STEFUNKO remercie la Caisse des Ecoles du 12<sup>ème</sup> d'avoir accueilli provisoirement cette famille dans les locaux de la colonie. Il demande que la commune achète des lits de camps avec des couvertures pour faire face aux cas d'urgence.

- informe qu'en prévision du mauvais temps, il est indispensable que le véhicule de déneigement puisse passer dans les rues sans être gêné par des voitures mal stationnées.

### **M. HABERT**

- informe qu'il a demandé à la société Tennis Chem Industries de faire une proposition de contrat de maintenance pour l'entretien des nouveaux courts de tennis.

### **MME BRIMMEL**

- regrette que le Conseil Municipal n'ait pas observé une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris. Elle remercie Mmes Pépin et Delalleau qui étaient présentes lors du rassemblement sur la place de la mairie mercredi soir, en hommage aux victimes du terrorisme. Elle est déçue néanmoins que la municipalité n'ait rien organisé. M. le Maire répond qu'il n'a pas voulu ajouter au travail des forces de l'ordre, à un moment où les consignes du Préfet quant aux rassemblements n'étaient pas encore connues.

### **MME METRO**

- rappelle que la Caisse des Ecoles organise la bourse aux jouets dimanche 29 novembre au foyer communal.
- informe que la remise des prix pour les Maisons Fleuries aura lieu le 19 décembre à 11h00 à la mairie.

### **M. SPAHN**

- fait part d'une réunion avec la Chambre d'Agriculture et la DDT le 9 novembre dernier au sujet du PLU communal. Ces deux organismes avaient émis un avis défavorable sur le projet tel qu'il était présenté. La DDT jugeant la densification urbaine insuffisante et la chambre d'agriculture estimant que nous consommions trop de terres à usage agricole, principalement en zone urbaine. Après discussion et présentation d'un nouveau projet de territoire conforme aux textes en vigueur, les insuffisances ont été levées. Toutefois la Chambre d'Agriculture a demandé que le diagnostic agricole soit étoffé et fasse l'objet d'un complément d'étude. À cet effet, un questionnaire sera bientôt distribué aux acteurs locaux du monde agricole ; le nouveau diagnostic qui en résultera entraînera la mise à jour du rapport de présentation et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Un nouveau débat sur ce PADD modifié sera nécessaire pour respecter la procédure.

D'autres points avaient fait l'objet de réserves ou de recommandations de la part des services de l'État. Tous ont d'ores et déjà été pris en compte dans le projet modifié.

- informe que le vidéoprojecteur du foyer communal est de nouveau opérationnel ; la prise murale HDMI, trop souvent maltraitée par les utilisateurs, a été supprimée et remplacée par un boîtier, logé dans le plancher de la scène et dans lequel se trouve un câble HDMI « prêt à brancher » sur l'ordinateur des utilisateurs. Il informe également qu'un nouveau vidéoprojecteur a été acheté pour la salle du conseil en remplacement de celui qui montrait depuis quelque temps déjà une déficience au niveau des couleurs projetées. Il précise que cet appareil sera installé à demeure au plafond de la salle du conseil et qu'ainsi il ne pourra en aucun cas être prêté.

### **M.MAINCENT**

- signale la présence de nombreuses chenilles processionnaires et déplore que certains propriétaires les laissent proliférer. M. le Maire précise qu'il n'a pas le pouvoir d'obliger les gens à traiter chez eux ; par contre la commune a fait appel à une entreprise pour traiter les pins situés autour de l'espace Heidenburg.

### **MME GUELPA**

- se joint, en insistant, à Mme BRIMMEL pour demander que le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire des victimes des attentats.

- s'étonne que la page d'accueil du site internet de la commune comporte de nombreux communiqués du Ministère de la Défense (offres d'emploi, école militaire...), et qu'il pourrait y figurer, par exemple, les numéros d'urgence tel que le 3919 ou le 119. M. SPAHN répond que ces informations sont à destination du public et qu'elles resteront en ligne tant que leur validité est effective. Il s'étonne que l'on puisse faire une telle remarque au regard des événements qui viennent de se dérouler à Paris où les forces armées ou de police prennent tous les risques pour notre sécurité. Il précise en outre qu'il s'agit principalement d'informations qui proposent :

- de promouvoir le service militaire volontaire, dispositif d'insertion professionnelle de jeunes en difficulté,
- des offres d'emploi, participant ainsi à la lutte contre le chômage, en particulier chez les jeunes,
- et enfin une information concernant l'EPIDE établissement adaptée aux besoins de jeunes désocialisés, en manque de repères et pour lesquels le risque de marginalisation est important.

Mme GUELPA demande alors si elle peut, elle aussi, utiliser le site pour faire passer de l'information. M. le Maire lui indique que toutes les associations le font depuis fort longtemps et que toutes les propositions sont les bienvenues pourvu qu'elles ne soient pas de nature polémique.

- demande s'il est possible d'envisager une initiation au tennis pour les élèves de l'école primaire, qui pourraient ainsi profiter de la rénovation des courts. M. le Maire y est tout à fait favorable.

- se félicite du bon déroulement de Halloween, organisé par le Chaudron Arc-en-Ciel, et informe que

la traditionnelle décoration du sapin de Noël aura lieu sur la place de la Mairie le mercredi 16 décembre après-midi.

- regrette que la municipalité ne laisse pas leur chance à des projets qui pourraient prendre place dans le futur local commercial rue de Champfleury, à la place de l'ancienne épicerie. Mme GUELPA rappelle que le Chaudon Arc-en-Ciel a récemment organisé une réunion publique pour proposer notamment l'idée de création d'une épicerie sans emballages et aux produits locaux. M. le Maire répond que ce projet n'est pas assez concret pour le moment et que sa viabilité est très incertaine. Il rappelle que la commune est la seule à ce jour qui s'est engagée auprès de Mon Logis à louer ce local pour y transférer la bibliothèque. D'autres activités sont cependant envisageables, à condition qu'elles recueillent l'assentiment du conseil municipal et l'accord du propriétaire Mon Logis. Mme GUELPA ajoute que, suite à la réunion, un sondage de la population va être fait au sujet de projets éventuels dans ce local commercial, et regrette que la municipalité n'ait pas fait officiellement d'appel à projet avant de prendre la décision d'y installer la bibliothèque.

- demande quelle est l'avancée du projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. M. le Maire répond que le représentant du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) est venu à Villeblevin pour choisir l'emplacement. La borne de recharge devrait donc être installée à la place de l'ancienne cabine téléphonique.

- regrette que le maître d'œuvre des travaux rue des Salles qui avait prévu- dans son étude et plan- un tracé au sol de places de stationnement, et ce afin de ralentir la circulation, se soit trompé dans ses calculs. De ce fait aucune place au sol ne peut être tracée ce qui rend la chaussée si large que certaines voitures y roulent trop vite, ce qui n'est pas très sécurisant pour les riverains qui sortent de chez eux (côté sans passage piéton). Elle regrette que le conseil ne veuille pas revenir sur la possibilité de mettre des bacs à fleurs qui ralentiraient par le fait la circulation. M. STEFUNKO répond que le Conseil Municipal a souhaité l'ajout de barrières pour la sécurité des piétons, ce qui a eu pour conséquence de réduire la largeur de la chaussée. Il n'était donc plus possible d'inclure des places de stationnement. M. le Maire confirme qu'il est possible de se garer dans le chemin communal adjacent, sous réserve de laisser le passage pour un véhicule.

- s'étonne que les places autour de la table des réunions du conseil soient prédéterminées, même si cela pouvait avoir une certaine logique (afin que les membres du conseil fassent connaissance dans les premiers temps après les élections municipales). M. le Maire répond qu'il décide lui-même des places de chaque conseiller lors des réunions du conseil municipal et qu'il n'y a pas à revenir dessus.

### **MME DELALLEAU**

- informe que, suite à la création de poste décidée le 15 octobre dernier, une jeune femme a été recrutée en contrat avenir pour travailler aux écoles, à la cantine et aux NAP.

- demande aux conseillers s'ils sont intéressés pour suivre une formation aux premiers secours. Cette initiative pourrait aussi être élargie aux administrés.

- fait le bilan de la permanence de l'association Actiom (Mutuelle pour tous) à la mairie : une seule personne s'est déplacée. M. SPAHN propose que l'information soit plutôt distribuée dans les boîtes aux lettres à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se lève pour observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis.

La séance est levée à 00h00

Le Maire,  
Marc LERUSE